REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 28 MAI 2018

Le Conseil Municipal a été convoqué le Vendredi 18 Mai 2018 pour une réunion ordinaire, le Lundi 28 Mai 2018 à 18H30.

COMPTE-RENDU

L'An Deux Mille Dix Huit, le Vingt Huit Mai à dix-huit heures Trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de HONDSCHOOTE sous la présidence de Monsieur Hervé SAISON, Maire de Hondschoote.

Etaient Présents : M. SAISON Hervé, Maire - Mme POULEYN Michèle - M. CANLER Didier - M. VERMERSCH Jérôme - Mme WIECZOREK Martine - M. DEVOS Joël, Adjoints - M. PERCAILLE Jean-Marie , conseiller municipal délégué - Mme BLONDE Dorothée - M. VANDENBILCKE Thierry - Mme DOUILLIET Christelle - Mme DEBRIL Laurie - M. DECOCK Bertrand - M. COUDEREAU Claude - Mme DEVYS Odile - M. OUTTIER Gérard - M. DELATTRE François - Mme VANHAECKE Catherine - M. DEVIENNE Gérard, conseillers municipaux.

Etaient absents et excusés : M. WILST Thierry - M. BEAUCAMP Sébastien – M. SINNAEVE Christophe.

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme	FAES Mélanie	a donné procuration à M.	DEVOS Joël,
Mme	DETAVERNIER Noémie	a donné procuration à M.	SAISON Hervé,
M.	BARBARY David	a donné procuration à M.	VERMERSCH Jérôme,
Mme	POULEYN Katia	a donné procuration à Mme	POULEYN Michèle,
Mme	INGELAERE Christine	a donné procuration à M.	CANLER Didier,
M.	RYCKEMBUSCH Jimmy	a donné procuration à M.	PERCAILLE Jean-Marie,

Mme POULEYN Michèle est nommée secrétaire de séance.

---

00 - PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 12 AVRIL 2018

Adopté à l'unanimité.

01 - PERSONNEL COMMUNAL

A - CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'article 32 de la Loi N°84-53 du 26 Janvier 1984 prévoit qu'un Comité Technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ;

Considérant que la commune d'Hondschoote a atteint l'effectif requis le 1er Janvier 2018 et qu'elle est de ce fait tenue légalement de créer son Comité Technique,

L'ASSEMBLEE, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE la création d'un Comité Technique.

B - CREATION D'UN COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'article 33-1 de la Loi N°84-53 du 26 Janvier 1984 prévoit qu'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents.

Considérant que la commune d'Hondschoote a atteint l'effectif depuis le 1er Janvier 2018 et qu'elle est de ce fait tenue légalement de créer son Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,

L'ASSEMBLEE, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

02 - RUE COPPENS – NOUVEL AGENCEMENT DES PARCELLES

Exposé de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de créer un cheminement face aux habitations sises 49 – 51 et 53 Rue Coppens pour accès au Noordmeulen.

Pour ce faire, il y a lieu d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée Section A – N°395 et supprimer le droit de passage face aux habitations.

Suite à la réalisation d'un plan de division parcellaire par le géomètre expert DPLG, Monsieur Bruno GILLES,

L'ASSEMBLEE, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **EMET** un avis favorable à l'acquisition de la parcelle cadastrée Section A – N°1139 d'une contenance de 202 m2 appartenant à Monsieur Etienne VANBOCKSTAEL, pour un montant de 1 000 € avec indemnité locataire comprise,

- **ACCEPTE** la donation des parcelles cadastrées Section A – N°S 1144 et 1142 en échange de la suppression du droit de passage aux propriétaires.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à cette affaire.

03 - RUE DE VERDUN

A – RETRAIT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC

Exposé de Monsieur le Maire,

Dans le cadre du nouvel agencement des propriétés Rue de Verdun (garages), il y a lieu de réintégrer 2 m2 dans le domaine privé communal correspondant à la nouvelle parcelle dénommée par le Service du Cadastre : C – 2629.

L'ASSEMBLEE, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** le retrait du domaine public, de la parcelle cadastrée Section C – N° 2629 d'une contenance de 2 m2 pour l'intégrer dans le domaine privé communal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à cette affaire.

B – NOUVEL AGENCEMENT DES PARCELLES

Exposé de Monsieur le Maire,

Il est rappelé qu'un nouvel agencement des parcelles sises Rue de Verdun était nécessaire sachant que les parcelles cadastrales ne correspondaient pas à l'assise des garages et autres bâtiments construits.

Monsieur Bruno GILLES, Géomètre expert DPLG, à la demande de la commune, a réalisé un plan de division parcellaire afin de préparer la régularisation cadastrale.

Tous les propriétaires concernés ayant donné leur accord, le service du cadastre a donné de nouvelles références et contenances selon le plan dressé par le géomètre.

Monsieur le Maire propose de réaliser un échange multilatéral.

L'ASSEMBLEE, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **DONNE** son accord pour un échange multilatéral entre la commune et les divers propriétaires pour rétablissement cadastral selon le plan du géomètre M. Bruno GILLES et ceci sans soulte,

- **DIT** que la commune supportera tous les frais correspondants,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

04 - SORTIE A ROUBAIX – FIXATION DES TARIFS

Exposé de Monsieur le Maire,

Sur proposition de la Commission « Culture et Vie Associative »,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

EMET un avis favorable à l'organisation d'une sortie à Roubaix, le Dimanche 1er Juillet 2018 à savoir :

- Soldes à Mac Arthur Glenn et à l'Usine,
- Visite de la Manufacture.

DECIDE de fixer les tarifs suivants :

- **5.00 € pour les adultes,**
- **2.50 € pour les moins de 16 ans.**

05 - INITIATION A LA CAPOEIRA ET AUX PERCUSSIONS BRESILIENNES – FIXATION DES TARIFS

Exposé de Monsieur le Maire,

Sur proposition de la Commission « Culture et Vie Associative »,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

EMET un avis favorable à l'organisation d'un stage d'initiation à la Capoeira et aux percussions brésiliennes, du Lundi 20 Août au Vendredi 24 Août 2018 à l'Espace « Alain Colas »,

DECIDE de fixer le prix de l'inscription à **25.00 €.**

06 - VENTE DE CAVEAUX AU CIMETIERE

Exposé de Monsieur le Maire,

L'assemblée, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE, à compter du 1er Juin 2018, de modifier comme suit, le prix de vente des caveaux dans le nouveau cimetière, fixé par délibération en date du 26 Novembre 2015, soit :

. Caveau 2 cases : **957,00 €**
. Caveau 1 case : **726,00 €**

07 - ASSOCIATION « INITIATIVES RURALES » - PARTICIPATION FINANCIERE

Sujet annulé.

08 - QUESTIONS DIVERSES

A. SOIREE JEUNES – FIXATION DES TARIFS

Exposé de Monsieur le Maire,

Sur proposition de la Commission « Jeunesse »,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

EMET un avis favorable à l'organisation d'une soirée pour les jeunes au cours de l'été 2018 au Centre socioculturel « D. Peene »,

DECIDE de fixer le tarif des entrées à **3.00 €**

B. RETROCESSION DE CONCESSION AU CIMETIERE PAYSAGER

Exposé de Monsieur Joël DEVOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus spécialement son article L 2122-22 – 8,

Vu l'arrêté portant réglementation du cimetière en date du 29 Juillet 2016,

Considérant la demande de rétrocession présentée par Monsieur et Madame DEVIENNE CALON, demeurant 15 Impasse D'Arras à Hondschoote et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte N°34 en date du 27 Mai 2010
Concession perpétuelle - Section D du cimetière paysager
Au montant réglé de 260.00 €.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Monsieur et Madame DEVIENNE CALON déclarent vouloir rétrocéder la dite concession, à partir du 1er Juin 2018, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté.

Une telle rétrocession entraine le remboursement aux concessionnaires de la somme de 173.00 € calculée comme suit :

- Durée de la concession : perpétuelle
- Prix de la concession : 260.00 €
- Calcul de la rétrocession : 173.33 € (commune : 173.33 € - CCAS : 86.67 €)

L'ASSEMBLEE, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** (M. Gérard DEVIENNE n'a pas pris part au vote),

ACCEPTE la rétrocession de la concession funéraire N°34 du cimetière paysager, moyennant le remboursement de la somme de 173.33 € à Monsieur et Madame DEVIENNE CALON.

PRECISE que cette dépense sera imputée sur les crédits du budget 2018 de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

C. RETROCESSION DE CAVEAU ET MONUMENT AU CIMETIERE PAYSAGER

Exposé de Monsieur Joël DEVOS,

Suite à la rétrocession de la concession N°34 du 27 Mai 2010 située section D du cimetière paysager à Monsieur et Madame DEVIENNE CALON, demeurant 15 Impasse D'Arras à Hondschoote, il est proposé de rembourser le montant des caveau et monument payés à cette même date, soit 2 400.00 €.

L'ASSEMBLEE, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** (M. Gérard DEVIENNE n'a pas pris part au vote),

ACCEPTE la rétrocession des caveau et monument installés sur la concession N°34 – section D du cimetière paysager pour un montant de 2 400.00 €,

PRECISE que cette dépense sera imputée sur les crédits du budget 2018 de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

D. RETROCESSION DE CONCESSION AU COLUMBARIUM

Exposé de Monsieur Joël DEVOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus spécialement son article L 2122-22 – 8,

Vu l'arrêté portant réglementation du cimetière en date du 29 Juillet 2016,

Considérant la demande de rétrocession présentée par Monsieur et Madame LEROY Didier, demeurant 3 Rue de Verdun à Hondschoote et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte N° 38 en date du 23 Octobre 2015
Concession temporaire de 50 ans au columbarium – module B2 – case funéraire N°38
Au montant réglé de 173.00 € (commune : 115.13 € - CCAS : 57.67 €)

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Monsieur et Madame LEROY Didier déclarent vouloir rétrocéder la dite concession, à partir du 1er Juin 2018, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté.

Une telle rétrocession entraine le remboursement aux concessionnaires de la somme de 86.11 € calculée comme suit :

- Durée de la concession : 50 ans soit 600 mois
- Durée restante de la concession à la date de la demande : 568 mois
- Prix de la concession : 115.33 euros
- Calcul de la rétrocession : 109.18 € (115.33 x 568/600)

L'ASSEMBLEE, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ACCEPTE la rétrocession de la concession funéraire N°38 du columbarium, moyennant le remboursement de la somme de 109.18 € à Monsieur et Madame LEROY Didier.

PRECISE que cette dépense sera imputée sur les crédits du budget 2018 de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

E. RETROCESSION D'UNE CASE FUNERAIRE AU COLUMBARIUM

Exposé de Monsieur Joël DEVOS,

Suite à la rétrocession de la concession N°38 du 23 Octobre 2015 située au columbarium – module B2 à Monsieur et Madame LEROY Didier, demeurant 3 Rue de Verdun à Hondschoote, il est proposé de rembourser le montant de la case funéraire payée à cette même date, soit 1 170.00 €.

L'ASSEMBLEE, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ACCEPTE la rétrocession de la case funéraire installée sur la concession N°38 – module B2 du columbarium pour un montant de 1 170.00 €,

PRECISE que cette dépense sera imputée sur les crédits du budget 2018 de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

F. CENTRE DE SANTE MUNICIPAL

Exposé de Madame Martine WIECZOREK

I) Analyse de l'activité du Centre de Santé (CDS)

1) Origine géographique des patients

Communes	2016 Octobre	Novembre	Décembre	2017 Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	TOTAL
Bergues	0	1	2	0	0	1	0	1	0	0	0	0	5
Bray-Dunes	0	1	2	2	5	0	1	1	0	0	1	0	13
Capelle	0	1	0	0	4	1	3	0	4	1	1	0	15
Comines-Belgique	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Dunkerque	0	0	0	0	2	1	0	1	4	4	4	4	20
Ghyvelde	5	3	1	7	3	0	4	3	5	5	1	5	42
Hondschoote	110	124	148	139	129	120	106	93	99	107	82	156	1423
Hoymille	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Killem	7	6	7	8	9	8	4	2	4	7	3	6	63
Lederzeele	0	0	0	0	1	1	1	0	0	2	0	3	8
Les Moëres	2	6	1	2	4	5	2	4	5	0	1	6	34
Maison de retraite	9	11	12	22	21	28	25	11	28	32	16	16	232
Namur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Oost-Cappel	13	12	8	9	6	7	9	4	2	5	5	13	91
Orléans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Proville	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Rexpoëde	2	5	0	0	3	1	1	1	1	1	4	1	19
Rosendaele	3	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	5
Saint-Pol-sur-Mer	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Vieille église	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Warhem	5	3	4	7	2	4	3	0	1	1	0	1	32
Winnezeele	0	0	0	0	0	4	4	0	3	1	2	3	17
Wormhout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
Zuydcoote	0	0	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	3
TOTAL	157	171	186	196	186	177	166	122	163	168	121	216	2023

Tableau n°1

D'octobre 2016 à septembre 2017, le Centre De Santé (CDS) a enregistré :

- **2023** consultations, soit une augmentation de **38%** par rapport à l'année précédente (1465 consultations)
- **1601** patients ont consulté au moins 1 fois le CDS
- **326** patients bénéficiaient de la **CMU** (20%)

2) RÉPARTITION / AGE

Moins de 16 ans	411
16 à 30 ans	219
31 à 45 ans	291
46 à 60 ans	305
61 à 75 ans	189
Plus de 75 ans	186
Total	**1601**

Tableau n°2

- **40%** des patients sont âgés de moins de 31 ans
- **23%** de plus de 60 ans

Origine géographique / Bassin de vie

Hondschoote	1647	82%
Killem	63	3%
Les Moëres	34	2%
Rexpoëde	19	1%
Oost-cappel	91	4%
Autres communes	169	8%
Total	**2023**	**100%**

Tableau n°3

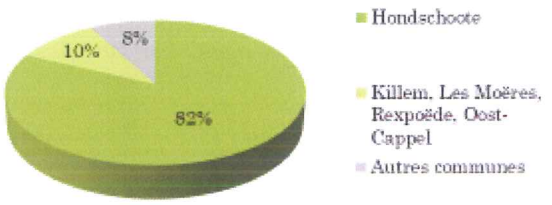

92% des consultations concernent les patients originaires du **Bassin de vie de Hondschoote** : **82%** pour Hondschoote intra-muros **10%** pour Killem, Les Moëres, Rexpoëde, Oost-Cappel, **8%** pour les autres communes.

II) FRÉQUENTATION DU CDS / JOUR D'OUVERTURE

1) FRÉQUENTATION DU CDS / JOUR DE LA SEMAINE D'OCTOBRE À DÉCEMBRE 2016

		Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Lundi	09h-12h	25	23	23	71
	14h-20h	26	30	27	82
Mardi	17h-20h	31	29	30	90
Mercredi	09h-12h	18	9	23	45
Jeudi	17h-20h	29	42	52	123
Vendredi	14h-17h	11	19	31	61
Samedi	14h-18h	23	19	0	42
TOTAL		157	171	186	514

Tableau n°4

FRÉQUENTATION DU CDS / JOUR DE LA SEMAINE
Octobre à Décembre 2016

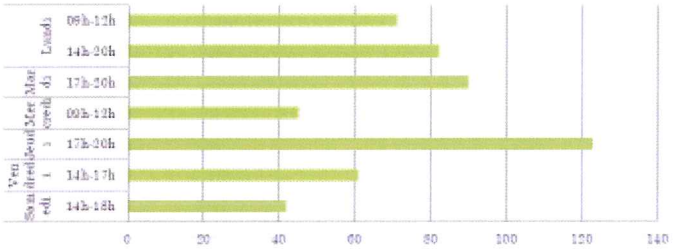

Les patients consultent d'avantage le CDS :
- **Lundi**
- **Jeudi**
- **Mardi**

c'est-à-dire quand le CDS ferme à **20h**.

2) FRÉQUENTATION DU CDS / JOUR DE LA SEMAINE DE JANVIER À SEPTEMBRE 2017

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	TOTAL
Lundi	09h-12h	24	23	22	20	9	12	33	14	21	178
	14h-20h	27	37	30	25	3	24	34	22	29	231
Mardi	18h-20h	51	32	36	34	34	26	26	9	26	284
Mercredi	09h-12h	26	5	13	13	6	21	8	14	19	124
Jeudi	15h-20h	44	51	36	37	35	44	27	37	47	358
Vendredi	18h-20h	27	20	22	25	25	23	22	19	47	230
Samedi	14h-18h	0	18	18	12	10	3	18	6	19	104
TOTAL		188	186	177	166	122	153	168	121	218	1509

Tableau n°5

FRÉQUENTATION DU CDS / JOUR DE LA SEMAINE
Janvier à septembre 2017

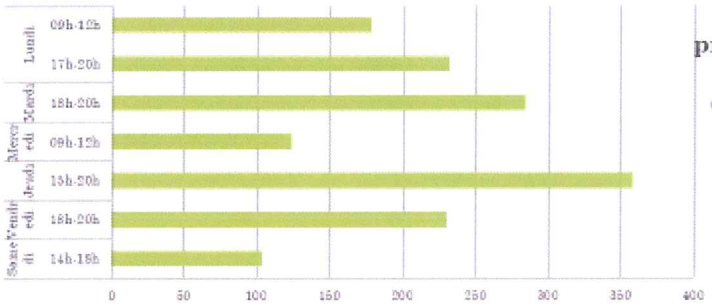

En 2017, avec la **nouvelle programmation des heures** d'ouverture, la tendance se **confirme**.

BILAN FINANCIER

CENTRE DE SANTÉ MUNICIPAL D'HONDSCHOOTE

Du 01/09/2016 au 31/08/2017

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement			
Salaires médecins	57 411,45	Remboursements	52 431,25
Frais déplacements médecin	1 200,00		
Salaires secrétaires	28 812,86		
Visites médicales	23,00		
loyer	6 720,00		
Charges locatives	600,00		
Petites fournitures	664,52		
Téléphone	766,24		
Internet	528,18		
Hellodoc	1 431,30		
Abonnement pages jaunes	283,20		
Documentation	528,00		
Produits d'entretien	26,80		
Collecte des déchets	132,00		
Cotisations FNCS	875,00		
TOTAL FONCTIONNEMENT	**100 002,55**	**TOTAL FONCTIONNEMENT**	**52 431,25**
RESULTAT	**-47 571,30**		
Investissement			
Matériel informatique			
Logiciels			
Matériel			
Dépôt de garantie			
TOTAL INVESTISSEMENT		**TOTAL INVESTISSEMENT**	
RESULTAT			
TOTAL GENERAL	**100 002,55**	**TOTAL GENERAL**	**52 431,25**
RESULTAT FINAL	**-47 571,30**		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON